



Département des Finances locales

Direction de la Tutelle financière

Cellule Fiscalité locale

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 37 42
pouvoirslocaux@spw.wallonie.be

Collège provincial de Luxembourg

Square Albert 1^{er}, 1

6700 ARLON

Vos réf. : DSG/SPB/A.Sépult
Nos réf. : DGO5/050100/FIN/Fis/2019.0495/SD/19.017

Votre contact : Sylvie DAUBRESSE, Attachée, ☎ : 081/32.36.06 - ✉ Sylvie.Daubresse@spw.wallonie.be

Objet : Tutelle générale d'annulation – Centimes additionnels provinciaux au précompte immobilier pour l'année 2020

Aux Membres du Collège provincial,

J'ai bien reçu la délibération du 18 octobre 2019 par laquelle le conseil provincial établit, pour l'exercice 2020, le taux des centimes additionnels au précompte immobilier (1980 centimes additionnels).

Je porte à votre connaissance que cette délibération n'appelle aucune mesure de tutelle et qu'elle est donc devenue pleinement exécutoire.

Veuillez agréer, Chers Membres du Collège provincial, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale,

Françoise Lannoy
Par délégation du Ministre du
Logement,
des Pouvoirs locaux et de la Ville.